



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 janvier 2019 à 19h30 à la salle étage gare (12 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir et 3 absents non excusés) avec pour secrétaire de séance : Madame Eveline BOSCH.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 13 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour :

- ACCEPTE le report de transfert de compétences "eau et assainissement" à la Communauté de Communes du 01/01/2020 au 01/01/2026.
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention se rapportant à la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires avec les services de la Préfecture, étant donné que le logiciel permettant d'accuser réception de ces actes n'est plus opérationnel depuis le 01/01/2019.
- DONNE SON ACCORD quant à la régularisation de salaire de Madame Monique DUMONT, suite à un arrêté d'échelon signé en date du 01/04/2017 non appliqué depuis. AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- DONNE SON ACCORD pour facturer la somme de 240 € à un administré suite à la détérioration d'une table de la salle des fêtes lors d'une manifestation.
- DÉCIDE de réaliser les travaux de restauration du bâtiment annexe au groupe scolaire (façades, toiture) comprenant le restaurant scolaire ainsi que la salle d'évolution pour un montant estimatif de 59 796,28 € H.T. soit 71 755,54 € T.T.C. DIT que ce montant sera inscrit au budget 2019. ACCEPTE le plan de financement proposé soit DETR 40 %, Département 20 %, autofinancement 40 %. AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant et obtenir des subventions aussi hautes que possibles.
- DÉCIDE de réaliser les travaux à la salle des fêtes (remplacement du système de traitement d'air, des huisseries de la façade Est et mise en conformité de l'escalier de secours) pour un montant estimatif de 136 958,50 € H.T. soit 164 350,20 € T.T.C. DIT que ce montant sera inscrit au budget 2019. ACCEPTE le plan de financement proposé soit 50 % DSIL et 50 % auto-financement. AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant et obtenir des subventions aussi hautes que possibles.
- DONNE UN AVIS FAVORABLE au plan communal de sauvegarde qui permet de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.
- ENTEND diverses informations et questions :
 - Projet Comège.
 - Demande de prêt salle associative association "Labo végétal".
 - Délibérations modificatives : n°5 (dépenses imprévues caution 500 €), n°6 (frais notariés 2 500 €), n° 7 (amendes de police 7 017 €), n° 8 (achat SCI La Mazurie 115 000 €).
 - Arrêté d'approbation du plan communal de sauvegarde.
 - Festivités 2019 : Saint Jean et 13 juillet.
 - Courrier INSEE (chiffres relatifs à la population légale suite au recensement).
 - Invitation à la cérémonie de remise de médailles du travail.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 24 janvier 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

